



6,5 millions d'euros d'aides départementales dédiées aux projets en lien avec l'alimentation en eau potable entre 2020 et 2025

Apporter un appui financier aux territoires les plus fragiles

4.2.1. Mettre à jour les dispositifs d'aides du Département à destination des Communes et leurs groupements dans le domaine de l'eau

1) Contexte et objectifs

Pour la période 2020-2025, le Département a consacré 6,5 millions d'euros de subventions en soutien aux projets relatifs à l'eau potable auprès des Communes et leurs groupements sur la base de 7 dispositifs d'aides. Afin de poursuivre le soutien aux investissements locaux en cohérence avec les objectifs fixés à l'échelle départementale et de maîtrise de l'impact sur le prix de l'eau pour l'utilisateur, une révision des dispositifs d'aides est programmée. Dans le cadre de l'élaboration du prochain SDAEP, le Conseil départemental consolidera ainsi ses dispositifs en intégrant de nouveaux critères d'éligibilité et/ou certaines bonifications.

Au-delà des modalités applicables au prix de l'eau, des critères spécifiques aux objectifs opérationnels et actions liées seront envisagés.

2) Action à mettre en place

- ❖ Réviser les dispositifs d'aides départementales en fonction des enjeux et des objectifs du SDAEP

3) Porteur potentiel de l'action

- ❖ Conseil départemental de la Haute-Vienne

4) Suivi et évaluation de l'atteinte des objectifs

- ❖ L'évolution du montant de subventions départementales dédiées à l'eau potable
- ❖ Le nombre de projets subventionnés

Objectif de délai de réalisation

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------



FINANCEURS POTENTIELS